



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 03 septembre 2018
Convocation du 30 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le trente août deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, M. BUCHACA Joël, M. CASANOVA Léandre, M. PAUTLER Claude, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime.

Absents représentés : Mme VERNANCHET Corinne ayant donné pouvoir à M. BUCHACA Joël, Mme PAILLET Marjorie ayant donné pouvoir à Mme SOLLIER Marie.

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M BLANC Frédéric.

M. PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

DEL N° 2018-28 - SCoT Cœur de Faucigny - Désignation des membres par commission

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du 12 juillet 2018 du Président du SCoT Cœur de Faucigny, invitant les communes membres à désigner au sein de leur Conseil Municipal, des représentants dans chaque commission thématique mise en place dans le cadre de l'élaboration du SCoT Cœur de Faucigny.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la désignation des membres élus de VILLE-EN-SALLAZ, au sein des commissions thématiques du SCoT Cœur de Faucigny selon le tableau ci-dessous:

Commission thématique	Membre élus de VILLE-EN-SALLAZ
1- Habitat - Logement	Laurette CHENEVAL - Claude PAUTLER suppléant
2- Environnement	---
3- Agriculture - Forêt	---
4- Economie - Industrie - Commerce	---
5- Mobilités - Infrastructures	Joël BUCHACA - Claude PAUTLER suppléant
6- Tourisme	---

DONNE POUVOIR à Madame le Maire afin de transmettre la délibération correspondante au Comité Syndical du SCoT Cœur de Faucigny.

DEL N° 2018-29 CC4R - Rapport d'Activités 2017

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières a adressé à Mme le Maire, avant le 30 septembre, un rapport relatif aux activités de la CC4R pour 2017.

Ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2017.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des 4 Rivières

DEL N° 2018-30 CC4R - Transmission du Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service concernant le service Déchets

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières a adressé à Mme le Maire, avant le 30 septembre, un rapport d'activités relatif à la qualité et au prix du service déchets pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2017 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 sur la qualité et le prix du service déchets 2017.

DEL N° 2018-31 CC4R - Transmission du Compte Administratif 2017

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes des 4 Rivières a adressé à Mme le Maire, avant le 30 septembre, un rapport relatif aux activités de la CC4R pour 2017, ainsi que le Compte Administratif 2017.

Le Compte Administratif 2017 doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Compte Administratif 2017 de la CC4R adopté le 19 février 2018.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Prend acte Compte-Administratif 2017 de la Communauté de Communes des 4 Rivières adopté le 19 février 2018.

DEL N° 2018-32 Syndicat des Rocailles Bellecombe - Mise à disposition de biens et financements dans le cadre du transfert de compétence "eau potable"

Madame le Maire expose à l'assemblée que compte tenu du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, les biens meubles et immeubles suivants figurants en annexe sont mis à disposition au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe ;

Considérant qu'il y a lieu d'opérer la mise à disposition des biens et financements nécessaires à l'exercice de la compétence ;

Le Conseil municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Madame le Maire à signer avec le président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, le procès-verbal de mise à disposition des biens et financements nécessaires à l'exercice de la compétence et de transfert des emprunts et des subventions afférentes, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence eau potable.

APPROUVE le transfert au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe pour le déficit de clôture 2016 de son budget annexe Eau qu'elle doit compenser. Le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe s'engage à verser la somme de 32 516,03 euros qui sera inscrite à l'article 1068 du budget communal.

DEL N° 2018-33 Suppression du poste d'animateur

Suite à la suppression des T.A.P, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer le poste d'animateur créé initialement par délibération en date du 15 septembre 2014 pour une durée de 13 heures par semaine (sur 36 semaines), avec effet immédiat, et dispense d'occupation du poste durant la période de préavis en cours.
- de créer un poste d'animateur périscolaire à temps non complet (TNC), en qualité d'adjoint d'animation,
- de fixer la durée du temps de travail de l'emploi ainsi créé à 9 heures 00 minutes par semaine (sur 36 semaines), soit un TNC de 7,06/35^{ème} sur 52 semaines,

Il est précisé que la modification du temps de travail est diminuée 10 % du temps de travail initial mais n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (*Seuil d'affiliation : 28 heures/semaine*).

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ADOpte la proposition de Madame le Maire présentée ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEL N° 2018-34 Adhésion au service de gestion des dossiers d'Allocations d'Aide au Retour à l'Emploi

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de libre adhésion auprès de services gestionnaires de dossier d'A.R.E, en cas de nécessité.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le principe d'adhésion au service de gestion administrative des dossiers Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi soit du Centre de Gestion de Haute-Savoie, soit de Pôle Emploi.

AUTORISE Madame le Maire, si nécessaire, dans le cadre du licenciement d'un agent communal, à signer toute convention et documents annexes.

DEL N° 2018-35 Renouvellement du contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de Haute-Savoie

Madame le Maire expose :

- qu'il est opportun pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,
- que le Centre de Gestion a informé la commune de l'attribution du marché au groupement SIACI Saint-Honoré/GROUPAMA et des nouvelles conditions du contrat.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires présenté ci-dessus et selon la proposition suivante, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions : 5,01 % avec franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents non-titulaires de droit public

- Risques garantis : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel
- Conditions : sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0.91%

PRECISE que les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération sont inscrites au budget ;

AUTORISE Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL N° 2018-36 Plan Communal de Sauvegarde - Recrutement d'un stagiaire pour mise en place du PCS de la commune

Renseignements pris auprès des communes voisines dotées de leur Plan Communal de Sauvegarde et au vu de l'ampleur du travail et la nécessité de s'entourer de compétences, Madame le Maire propose à l'assemblée de faire appel à l'IRMA (Institut des Risques Majeurs basé à Grenoble) afin de se faire assister d'un ingénieur stagiaire pour le diagnostic, l'étude, et la mise en place ergonomique du document et du poste de commandement communal, le maintien opérationnel dans la durée.

Cela implique de soumettre à l'assemblée:

- d'approuver le principe de réaliser le P.C.S
- de provisionner la dotation budgétaire correspondant à l'indemnité de stage et la mise à disposition d'un logement aux frais de la collectivité
- de s'engager à identifier et entériner:
 - l'élu porteur de projet,
 - le chargé de mission PCS garantissant le maintien opérationnel du P.C.S dans la durée,
 - le principe de la constitution d'un groupe de travail pour accompagner le pilotage du projet

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

OPTE dans un premier temps pour une analyse des divers dossiers de P.C.S établis, auprès de communes similaires en superficie, population, et morphologie, avant de s'engager dans le recrutement d'un stagiaire selon les modalités posées par l'Institut des Risques Majeurs.

DEMANDE à Madame le Maire d'engager les contacts avec les services des communes du secteur, en charge du PCS de leur territoire.

POINTS DIVERS:

- -Chantier parking et intégration des conteneurs: reprise le 27 août et pose des 6 conteneurs le 06 septembre, durée des travaux jusqu'en octobre prochain (goudronnage)
- -Projet des Maillets: avis défavorable de la CDNPS
- -Diagnostic des risques du Rocher de Prévères: lancement d'appel d'offres dès cet automne
- -ONF: vente de 40m3 de bois scolyté de la forêt communale
- Jeux Intervillages 2019 à VILLE-EN-SALLAZ (organisateur)
- Travaux dès cet automne: réfection de chaussée impasse des Roseaux - marquages au sol

AGENDA:

-Prochain Conseil Communautaire : lundi 24 septembre 2018

-Prochaine réunion de travail PLU : jeudi 27 septembre 2018

-Prochaine séance du Conseil Municipal prévue : lundi 08 octobre 2018 à 20h15

Fin de séance : 23h00

Le Maire
Laurette CHENEVAL



L'affichage du 10 sept. 2018.